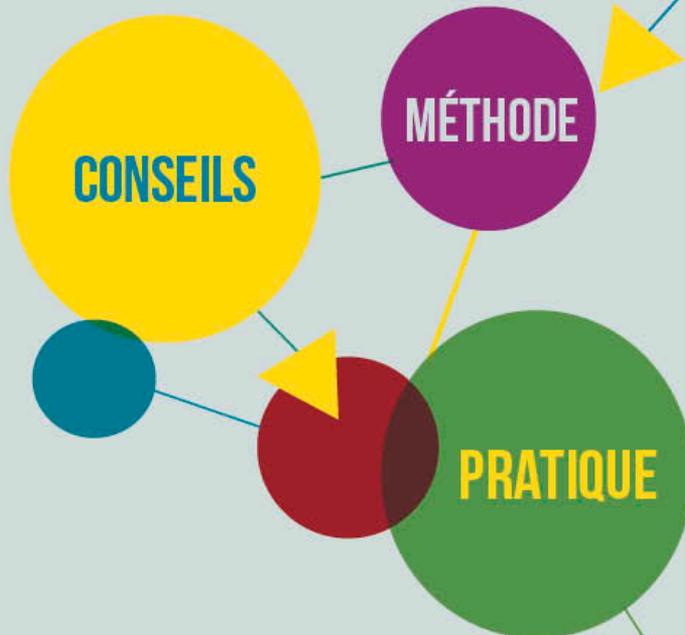


1^{re}

FRANÇAIS

L'ORAL DU BAC EN SCHÉMAS



Bérange Touet

ellipses

GÉNÉRALITÉS :
LE FRANÇAIS, LE BAC,
L'ÉPREUVE ORALE EN BREF

Le français en Première

- ▶ Le français au lycée : qu'est-ce qui change ?
- ▶ Quels sont les objets d'étude au programme de l'année de Seconde et de Première ?

1. Le français en Première: l'essentiel à avoir en tête

Les épreuves de français du baccalauréat sont anticipées : cela signifie qu'elles ont lieu en fin d'année de Première.

L'examen approchant, les attentes et les enjeux évoluent, et vous devrez vous adapter. Un travail régulier et la bonne compréhension de ce qu'on attend de vous seront les clés de votre réussite ; cet ouvrage est là pour vous aider.

Au lycée, l'accent est mis sur l'étude de textes et d'œuvres et sur l'acquisition d'une solide culture littéraire. L'on attend également que vous maîtrisiez la **langue française** et que vous soyez capable de vous exprimer avec correction, soin et élégance, à l'écrit comme à l'oral.

2. La littérature: quatre objets d'étude

En classe de Seconde comme en Première, le programme s'articule selon **quatre grandes entrées**, qui correspondent aux **grands genres littéraires**.

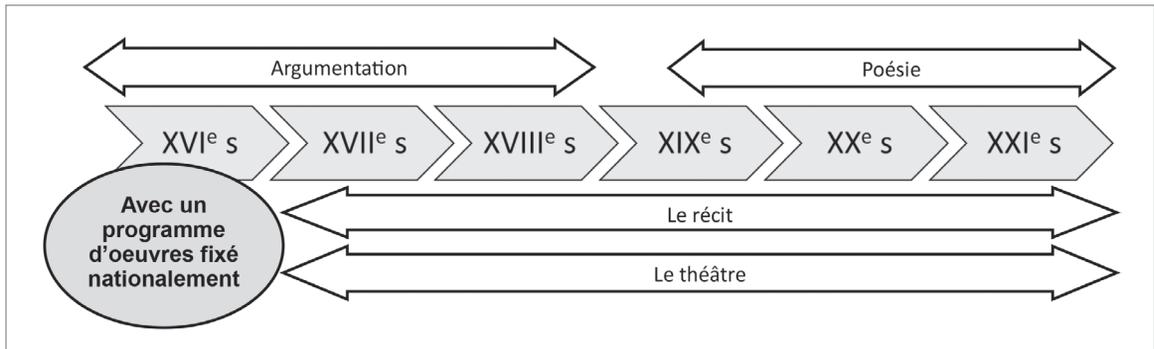
Chaque objet d'étude est associé à une période de l'histoire littéraire plus ou moins vaste, dans un esprit de continuité ou de complémentarité chronologique entre les classes de Seconde et de Première.

Genres ▼	Programme de Première générale et technologique	Supports
Théâtre	Le théâtre du XVII ^e siècle au XXI ^e siècle	textes divers + une œuvre intégrale au programme + une œuvre en lecture cursive
Littérature d'idées	La littérature d'idées du XVI ^e siècle au XVIII ^e siècle	textes divers + une œuvre intégrale au programme + une œuvre en lecture cursive
Poésie	La poésie du XIX ^e siècle au XXI ^e siècle	textes divers + une œuvre intégrale au programme + une œuvre en lecture cursive
Roman, récit	Le roman et le récit du Moyen Âge au XXI ^e siècle	textes divers + une œuvre intégrale au programme + une œuvre en lecture cursive

L'étude des textes littéraires est au cœur de l'enseignement du français au lycée. L'accent est mis sur la **lecture d'œuvres intégrales longues**, selon une progression par rapport au collège :

- 6 œuvres intégrales au collège,
- 7 en Seconde (4 œuvres intégrales et 3 lectures cursives),
- 8 en Première (4 œuvres intégrales et 4 lectures cursives obligatoires).

Le programme de 1^{re}: genres et siècles



3. La maîtrise de la langue

Les lycéens doivent **maîtriser des notions de grammaire** : il s'agit, dans la continuité des acquis du collège, de **pouvoir expliquer le fonctionnement de la langue** et surtout, de **s'approprier son fonctionnement** pour pouvoir **communiquer clairement et efficacement, à l'écrit et à l'oral**.

Attention : à l'examen, l'élève peut être interrogé sur le programme de Seconde comme sur celui de Première !

Programme de Seconde	Programme de Première
Les accords dans le groupe nominal et entre le sujet et le verbe	Les subordonnées conjonctives utilisées en fonction de compléments circonstanciels
Le verbe : valeurs temporelles, aspectuelles, modales ; concordance des temps	L'interrogation : syntaxe, sémantique et pragmatique
Les relations au sein de la phrase complexe	L'expression de la négation
La syntaxe des propositions subordonnées relatives	
Lexique	

4. Les épreuves de l'examen en bref

Les **épreuves de l'examen** sont au nombre de **deux** : une **épreuve écrite** et une **épreuve orale**, qui toutes deux font intervenir les œuvres au programme.

- **L'épreuve écrite**, qui dure quatre heures, propose deux exercices avec lesquels vous vous familiariserez progressivement : le **commentaire** de texte ou la **dissertation**, au choix.
- **L'épreuve orale**, quant à elle, se déroule en deux temps : un exposé suivi d'un entretien.

Quelle que soit la série (générale ou technologique), l'épreuve écrite et l'épreuve orale de français sont **chacune affectée d'un coefficient 5**, soit un total de 10, ce qui n'est pas négligeable !

Chaque genre littéraire (théâtre, roman, poésie, littérature d'idées) **est traité à travers une œuvre associée à un parcours** (un angle d'attaque).

Voici quelques exemples :

Genre	Exemple d'œuvre au programme (selon l'année ! à actualiser)	Parcours associé à cette œuvre
Théâtre	Lagarce, <i>Juste la fin du monde</i>	Crise personnelle, crise familiale
Roman, récit	Prévost, <i>Manon Lescaut</i>	Personnages en marge, plaisirs du romanesque
Poésie	Hugo, <i>Les Contemplations</i>	« Mémoires d'une âme »
Littérature d'idées	Rabelais, <i>Gargantua</i>	Rire et savoir

En Première, un programme national d'œuvres est fixé chaque année.

À NOTER !

- ▶ **L'enseignant choisit pour sa classe une œuvre pour chaque genre, parmi trois œuvres possibles, inscrites chaque année au programme** (consultable au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale, en ligne)

Chacun des **quatre objets d'étude** associe **une œuvre et un parcours** (entendre par là, un angle d'attaque thématique et générique). Douze œuvres sont désignées chaque année (trois par objet d'étude) ; l'enseignant en choisit une par objet d'étude. L'élève devra donc, dans ce programme national, travailler quatre de ces œuvres – **programme qui sera complété, en classe, par d'autres lectures.**

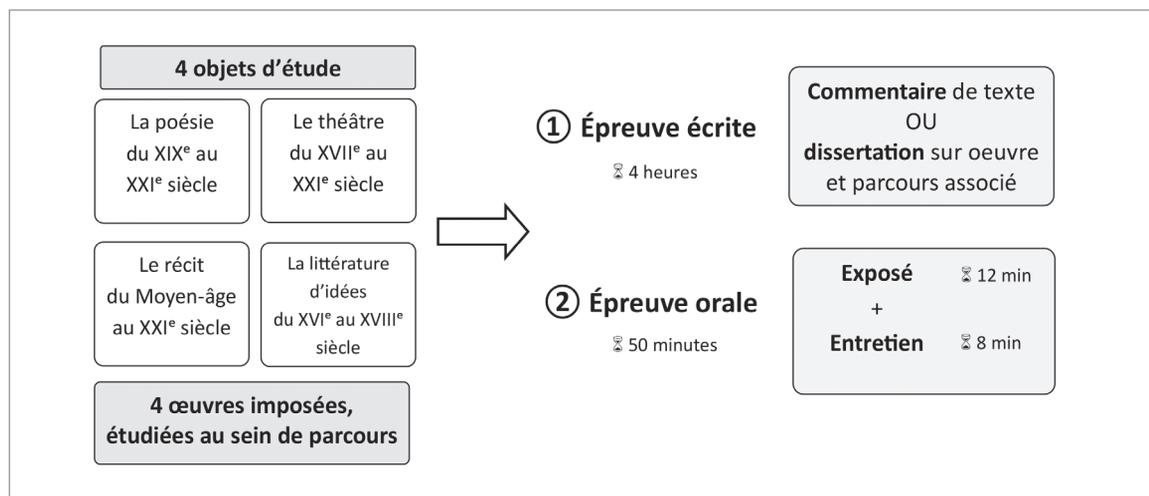
5. Le français au lycée : termes clés

- **Genre** : catégorie d'œuvres qui présentent des caractéristiques formelles communes. L'on distingue notamment : le récit, le théâtre, la poésie, les genres de l'argumentation (littérature d'idées).
- **Étude linéaire** : analyse détaillée d'un passage afin de comprendre ses enjeux, les subtilités de son écriture, qui se fait en suivant l'ordre du texte, du début à la fin, en mettant en évidence ses grandes étapes.

- **Lecture cursive** : lecture personnelle de l'élève, effectuée hors du temps scolaire et le plus souvent en lien avec le travail conduit en classe. Elle ne fait pas l'objet, en classe, d'une étude aussi approfondie que les œuvres intégrales. Plus libre, elle vise à développer la culture littéraire tout en stimulant le goût de lire. Elle peut faire l'objet de l'entretien de fin d'année de 1^{re}.
- **Mouvement littéraire** : groupe plus ou moins figé et reconnu d'écrivains voire d'artistes qui, à une époque donnée, dans un contexte historique et culturel précis, présentent une communauté de thèmes et d'objectifs, une vision de l'homme et du monde similaires.
- **Objet d'étude** : chapitres du programme de 2^{de} et de 1^{re}, qui proposent l'étude de quatre grands genres littéraires : le récit et le roman, le théâtre, la poésie, la littérature d'idées.
- **Œuvre intégrale** : œuvre complète (ou partie conséquente d'une œuvre) dont les enjeux esthétiques, historiques, culturels, anthropologiques... sont étudiés en classe de manière approfondie, sur plusieurs séances. L'on étudie ainsi, par exemple, des extraits incontournables de l'œuvre, sa structure, ses thèmes, son style, son inscription dans un genre, les réflexions qu'elle soulève... En 1^{re}, les œuvres intégrales sont fixées par un programme limitatif national ; en 2^{de}, le choix est laissé au professeur.
- **Parcours** : groupements de textes organisés de façon chronologique ; ils associent un genre et une période autour d'une perspective d'étude bien définie, qui agit comme une boussole pour orienter l'étude d'un genre et d'une œuvre. Exemple : Le parcours « Le regard éloigné », associé à l'œuvre intégrale *Lettres persanes* de Montesquieu, définit une orientation précise pour étudier l'œuvre.

Le baccalauréat à l'horizon

En 1^{re} : programme et examen



Exercices de l'examen et exigences

Exercices ▼	L'épreuve en bref	Qualités clés
Commentaire	Analyser de manière précise et méthodique un texte inconnu	Sensibilité au style, à l'intérêt des choix d'écriture de l'auteur
Dissertation	Répondre de manière organisée à une question sur une oeuvre et un parcours	Solide connaissance de l'oeuvre et du parcours
Oral : exposé	Mener une analyse linéaire ; répondre à une question de grammaire	Sensibilité aux choix d'écriture de l'auteur ; notions grammaticales ; aisance dans l'expression orale
Oral : entretien	Présenter une oeuvre de votre choix et argumenter	Solide connaissance de l'oeuvre ; appropriation personnelle ; approfondissement en interaction

L'épreuve orale : généralités

Objectif

- Comprendre en quoi consiste l'épreuve orale pour l'aborder au mieux

1. L'épreuve orale en bref

- **Épreuve** : 50 minutes au total réparties ainsi :
 - 30 minutes de préparation,
 - suivies de 20 minutes de passage devant l'examineur, en deux temps :
 - 12 minutes d'exposé
 - 8 minutes d'entretien
 - **Notation sur 20** : 12 points pour l'exposé ; 8 points pour l'entretien.
 - **Coefficient** : 5
 - **Qualités essentielles pour réussir l'exercice** :
 - une certaine **sensibilité à l'écriture**, aux enjeux des textes et des œuvres ;
 - un **travail régulier** dans l'année, permettant une bonne appropriation des textes et des notions abordés ;
 - une certaine **aisance à l'oral**.
- 🕒 **Schémas à consulter** : déroulement de l'épreuve orale (p. 14) ; l'oral, attentes majeures (p. 14)

2. Principes de l'épreuve

L'épreuve orale porte essentiellement sur le travail effectué pendant l'année de Première : analyses d'extraits étudiés en classe, lecture d'œuvres, notions grammaticales.

L'épreuve orale **se compose de deux parties : l'exposé et l'entretien**, qui visent à évaluer le sérieux de la préparation effectuée, la qualité des connaissances assimilées et la capacité à s'exprimer oralement dans un français soigné.

Avant votre épreuve, l'examineur a récupéré un document capital, élaboré par votre professeur : **le « descriptif des activités » effectuées pendant l'année**.

- 🕒 **Page à consulter** : épreuve orale : le descriptif des activités (p. 144)

Ce document vous sera également remis. Il répertorie de manière organisée tout ce qui a été abordé pendant l'année de Première, selon deux volets :

- ① **Partie commune à l'ensemble des élèves de la classe** : récapitulatif des œuvres et textes étudiés, en précisant les extraits qui ont fait l'objet d'une étude détaillée (c'est l'un de ces textes qui fera l'objet de l'exposé)
Chaque objet d'étude doit comporter 5 textes susceptibles de donner lieu à une interrogation dans le cadre de l'exposé (première partie de l'épreuve) : 3 pour chacune des 4 œuvres, 2 extraits pour le parcours associé, soit un total de 20 textes possibles environ.
- ② **Partie individuelle** : le candidat mentionne l'œuvre qu'il a choisie pour l'entretien (deuxième partie de l'épreuve), parmi celles travaillées pendant l'année.

■ Partie « Exposé », en bref !

L'examinateur attribue au candidat un **texte travaillé** de manière détaillée pendant l'année, ainsi qu'une **question de grammaire** portant sur une phrase ou une partie de phrase à analyser.

Le candidat dispose de **30 minutes de préparation**, pendant lesquelles il consigne au brouillon les principaux éléments de son intervention orale : il dispose pour cela d'un **texte vierge de toute annotation**.

L'exposé se déroule ensuite en quatre temps. Lors de votre passage, vous devez successivement effectuer :

1	Une brève introduction qui situe l'œuvre dans le parcours et contextualise l'extrait ;	2 pts	12 pts
2	Une lecture à voix haute, juste et expressive ;		
3	Une explication linéaire du passage ;	8 pts	
4	Une réponse à la question de grammaire posée au début de la préparation.	2 pts	

Cette première partie de l'épreuve orale dure **12 minutes** ; elle est **notée sur 12 points sur 20**.

Le temps de parole doit se rapprocher des **douze minutes réglementaires** pour cette partie de l'épreuve.

À NOTER !

- Pour l'épreuve écrite du commentaire, un texte inconnu vous est proposé (vous le découvrez le jour J). En revanche, pour l'épreuve orale, vous êtes en terrain connu : le texte a été travaillé en classe !

 Pour plus de détails concernant l'exposé, consultez les pages 38-52 (étude linéaire) ; 62-65 (question de grammaire).